

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS

« TENTE DE GAGNER TON MAILLOT DE FOOT »

DOMINO'S PIZZA & UNBONMAILLOT.COM

Article 1 – Organismes

Le présent jeu concours est organisé par **Domino's Pizza France**, et **UnBonMaillot.com**, société SAS LEBONMAILLOT immatriculée sous le numéro le SIRET 83404349900013], ci-après dénommées "les Organismes".

Article 2 – Durée

Le jeu concours est ouvert du 18 au **22 septembre 2024** inclus.

Article 3 – Conditions de participation

La participation au jeu concours est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, à l'exception des employés des Organismes ainsi que de leurs familles, agents ou toute autre personne directement impliquée dans l'organisation du jeu.

Article 4 – Modalités de participation

Pour participer au jeu concours :

1. Le participant doit commander une pizza minimum sur le site ou l'application **Domino's Pizza France** en utilisant le code promotionnel "**UMBOS**", qui lui permettra de valider sa participation au concours. Le jeu est valable pour les commandes en livraison ou à emporter.
2. La commande doit être réalisée entre le 18 et le **22 septembre 2024** inclus.
3. Chaque commande valide avec ce code correspond à une participation au jeu. Une seule participation est comptabilisée par commande.

Article 5 – Désignation des gagnants

Les gagnants seront désignés par tirage au sort à l'issue du jeu concours, parmi les participants ayant respecté les conditions de participation. Le tirage au sort aura lieu le 1^{er} octobre.

Les gagnants seront contactés par email ou téléphone dans un délai de 15 jours suivant le tirage au sort. Si un gagnant ne se manifeste pas dans les 15 jours suivant l'envoi de la notification, il sera réputé avoir renoncé à son lot, et un nouveau tirage pourra être effectué.

Article 6 – Dotation

Les dotations mises en jeu sont les suivantes :

- **1 box maillots de football mystère** offerts par **UnBonMaillot.com**.

Chaque maillot est sélectionné aléatoirement parmi une collection de maillots disponibles, sans possibilité de choix par le gagnant. Les maillots sont offerts en taille standard. Le visuel des maillots sur les supports de communication est non contractuel.

La dotation ne pourra en aucun cas être échangée contre sa valeur en argent ou contre tout autre bien ou service. Les Organisateurs se réservent le droit de remplacer les dotations par des lots de nature et de valeur équivalente en cas de nécessité.

Article 7 – Remise des lots

Les lots seront envoyés aux gagnants dans un délai de 30 jours après la confirmation de leurs coordonnées. Les Organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables de tout retard, perte ou détérioration des lots lors de leur expédition.

Article 8 – Limitation de responsabilité

Les Organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables en cas de :

- Dysfonctionnement des réseaux de communication empêchant l'accès ou le bon déroulement du jeu.
- Problème technique lié à la participation.
- Non-réception des participations pour des raisons indépendantes de leur volonté (connexion internet, panne, etc.).
- Défaut de livraison ou perte des lots par les services postaux ou de messagerie.

Article 9 – Utilisation des données personnelles

Les informations personnelles recueillies dans le cadre de ce jeu sont destinées aux Organisateurs pour la gestion du jeu et la remise des lots. Elles ne seront pas utilisées à des fins de marketing sans le consentement préalable des participants.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Toute demande doit être adressée à [adresse ou email de contact].

Article 10 – Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 11 – Modifications et annulations

Les Organisateurs se réservent le droit de modifier, écourter, prolonger ou annuler le jeu concours si les circonstances l'exigent, sans que leur responsabilité puisse être engagée.

Article 12 – Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige relatif à son interprétation ou à son application sera soumis aux juridictions compétentes.